

Objet :

Référence :
2025 / 3 / 3

OUVERTURE DES
ACCUEILS DE
LOISIRS

VACANCES
SCOLAIRES DE FIN
D'ANNEE 2025

DATE DE CONVOCATION
28 Mai 2025

DATE D'AFFICHAGE
28 Mai 2025

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23

NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 20

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de **CHERENG**

L'an deux mil Vingt Cinq, le Quatre Juin à 18 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU Patricia, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, LLANES David, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à M. WATTEAU Bernard
M. GHESQUIERE Didier donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric

Absent :

A été nommée secrétaire : Madame Johanne WAQUET

Il est rappelé à l'Assemblée que, par délibération n° 2024/7/1 en date du 2 décembre 2024, le conseil municipal avait procédé à l'ouverture des accueils de loisirs durant les vacances scolaires de l'année 2025 pour les périodes suivantes :

- - Accueil d'hiver : du Lundi 10 Février 2025 au Vendredi 21 Février 2025, soit 10 jours
- - Accueil de printemps : du Lundi 7 Avril 2025 au Vendredi 18 Avril 2025, soit 10 jours
- - Accueil d'été : du Lundi 7 Juillet 2025 au Vendredi 29 Août 2025, soit 38 jours (pas d'accueil le lundi 14 Juillet 2025 et le Vendredi 15 Août 2025)
- - Accueil d'automne : du Lundi 20 Octobre 2025 au Vendredi 31 Octobre 2025, soit 10 jours

Considérant que des accueils de loisirs seront également organisés durant les vacances scolaires de fin d'année 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'ouvrir un Accueil de fin d'année : du Lundi 22 Décembre 2025 au Mercredi 31 Décembre 2025, soit 6 jours (pas d'accueil les : Jeudi 25/12/2025, Vendredi 26/12/2025, Jeudi 01/01/2026 et Vendredi 02/01/2026).

Cet accueil de loisirs fonctionnera comme suit :

Durée et horaire : Les accueils de loisirs se dérouleront :

- le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00

Restauration : Un service de restauration optionnel sera proposé aux familles le midi.

Garderie : Une garderie optionnelle sera proposée aux familles.

Elle permettra d'accueillir les enfants inscrits aux accueils le matin dès 7 h 30 et de les garder le soir jusqu'à 18 h 00.

Encadrement :

Pour chaque accueil de loisirs, il sera nommé 1 directeur, des directeurs adjoints et des animateurs au prorata du nombre d'enfants inscrits.

Les dépenses suivantes seront inscrites au B.P 2025 :

- Rémunération des directeurs et animateurs (non titulaires) - article 6413
- Achat de petit matériel : article 6068
- Achat de fournitures : article 60632
- Alimentation : article : 60623
- Produits pharmaceutiques : article 60628
- Prestations de services : article 6042
- Transport collectif : article : 624
- Frais de formation : à l'article 618

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE

